

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 13 décembre 2021**

~~~~ ~~~~~

L'an deux mil vingt-et-un, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2021

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Patrick COUDRAY, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Olivier MACAUD, Sylvie DUMAND, Gaëlle DALAIS, René BERTON, Delphine PECOUD, Sophie GUITTON,

Pouvoirs : Alexis COTTY a donné pouvoir à René BERTON
Emmanuelle BOURGUIGNON a donné pouvoir à Alain ROULIN
Justine LEMOINE a donné pouvoir à Sophie GUITTON
Jean-Michel CHARTRAIN a donné pouvoir à Patrick COUDRAY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 18 octobre 2021
- 2- Délibération Modification des statuts du SDEER
- 3- Délibération passage à la M57
- 4- Délibération travaux ancienne mairie
- 5- Complément indemnitaire annuel des agents (CIA)
- 6- Délibération pour la révision de l'inventaire des voies communautaires
- 7- Délibération pour le règlement de la cantine
- 8- Décision Modificative n° 3 – Achat matériels, travaux et régularisation des opérations d'ordre
- 9- Questions diverses.
- 10- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 18 OCTOBRE 2021

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

M. le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

M. le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.*

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION PASSAGE A LA M57

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 01 janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune de Beurlay est appelée à définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune.

Modalités de gestion des amortissements en M 57 :

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

Pris en compte ces éléments d'information, le Conseil municipal, décide à l'unanimité ces règles de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de la nouvelle Mairie étant achevés, il faut maintenant se pencher sur le devenir de l'ancienne Mairie. Le cabinet d'architectes qui a réalisé la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la nouvelle mairie a été sollicité pour établir un chiffrage des travaux. Le permis de construire a été déposé et accepté ce qui va amener prochainement à un appel d'offres concernant le choix des entreprises.

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL DES AGENTS (CIA)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du RIFSEEP, une prime annuelle dénommée CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est versée aux employés de la commune. Le Conseil municipal décide de verser le montant de 350 € à tous les employés sans distinction de temps de travail. Ce CIA sera versé sur les salaires de janvier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION POUR LA REVISION DE L'INVENTAIRE DES VOIES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'inventaire des voies communautaires vu la compétence de la Communauté de Communes « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Celles-ci ont été répertoriées par le syndicat de la Voirie.

L'ensemble des voies représente 20052 mètres.

Une délibération sera prise en ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION POUR LE REGLEMENT DE LA CANTINE

Mme DALAIS, adjointe aux affaires scolaires, prend la parole et soumet des modifications du règlement de la cantine et de la garderie. Ces modifications concernent la hausse du prix du repas, les procédures en cas de défaut de paiement, les régimes particuliers pour les enfants et les modalités à suivre en cas de contestation.

Ces modifications sont soumises au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - ACHAT MATERIELS, TRAVAUX ET REGULARISATION DES OPERATIONS D'ORDRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une décision modificative concernant le budget doit être prise. Cela concerne des dépenses d'investissement dont les crédits ne sont pas suffisants. Pour cela, il faut récupérer les sommes dans les dépenses de fonctionnement.

Dans un deuxième temps, il faut modifier les imputations faites en 2020 pour les travaux de la nouvelle Mairie. Cela s'effectue par une opération d'ordre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tour de table

Olivier MACAUD

- Les travaux prévus au carrefour de la rue du Chauroy et de la route du Greleau doivent commencer courant janvier 2022.
- Nous avons appris le décès de Mme Rollande GALIN, ancienne employée à la commune en particulier à la cantine. La commune prévoit de faire une gerbe pour ses obsèques.
- Certains administrés demandent que les convocations de conseils municipaux soient mieux communiqués, par exemple sur les panneaux d'affichage, ou sur les réseaux sociaux.
- Des problèmes d'écoulement d'eaux subsistent dans l'impasse de la Poste. La commune propose aux riverains de cette impasse une solution qui serait en partie à leur charge puisque qu'elle est pour partie privée. Le Syndicat de la Voirie doit intervenir fin de semaine 50 afin de faire une étude chiffrée.
- Lors de la réunion pour les lots communaux, il a été évoqué le départ en retraite de M. PINASSEAU Vincent, agriculteur. La commune ne compte plus que M. et Mme MONCEAU comme agriculteurs.
- L'achat d'un véhicule adapté, tel utilitaire, pour les agents communaux est envisagé.

Delphine PECOUD

- La fréquentation de la Bibliothèque est en baisse depuis plusieurs mois. Actuellement, elle est ouverte 2 jours par semaine. En concertation avec les bénévoles, elle sera ouverte un jour par semaine après les vacances de Noël. Il sera également essayé l'ouverture un samedi par mois.
- Pour essayer d'attirer d'autre public, nous allons mettre à disposition des jeux de société, etc. Enfin, des animations vont être mises en place afin d'attirer de nouveaux curieux.

Gaëlle DALAIS

- Le protocole sanitaire à l'école a été renforcé au niveau 3. Cela signifie qu'il ne doit pas y avoir de brassage entre les élèves à l'école et à la cantine et le port du masque devient obligatoire aussi bien à l'intérieur qu'en extérieur.
- Le repas de Noël à la cantine aura lieu le jeudi 16 décembre 2021, du coup dans sa forme restreinte sans les enseignants, les élus et le personnel communal.
- Les enfants de la maternelle et de la classe de CP/CE1 assisteront à un spectacle à la salle des fêtes pendant que les grands des classes de CE2/CM1/CM2 iront voir un film au cinéma à Tonnay-Charente.
- J'ai envoyé un mail aux parents d'élèves pour leur rappeler qu'ils ont la possibilité de récupérer le repas, qui sera facturé, de leur enfant afin d'éviter un gaspillage alimentaire.
- Une commission « Cimetière » est prévue le 17 février 2022 en présence de Patrick LOIZEAU, formateur.
- Je me demande s'il ne serait pas envisageable d'employer une personne sous contrat pour pallier à l'absence exceptionnelle de personnel à la cantine, à l'école.

Patrick COUDRAY

- Des administrés nouvellement arrivés sur la commune sont surpris du prix élevé de la redevance des ordures ménagères.

Annick MOUHE

- L'Assemblée Générale du club Liberty aura lieu le 14 décembre 2021 à 17h30 à la salle des associations.

Gérard GANDAUBER

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 23 janvier 2021 sous réserve du contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30